# 

* Date : 24-06-2016
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2016011264
* Author : SERVICE PUBLIC FEDERAL ECONOMIE, P.M.E., CLASSES MOYENNES ET ENERGIE

Connexions électriques. - Permissions de voirie
Par arrêté royal du 26 mai 2016, est approuvée la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Antoing, du 23 mars 2016, octroyant un avenant (Index 235/26189quinquies) à la permission de voirie Index 235/26189 du 6 février 1956 à la S.A. ELIA Asset, Boulevard de l'Empereur, 20, à 1000 Bruxelles, pour le remplacement de 3 pylônes (P1 à P3) par 3 nouveaux pylônes (P1N, P2N et P3N) et pour le renforcement des fondations du pylône P4N sur la ligne électrique 150kV Antoing - Gaurain, sur le territoire de la Ville d'Antoing.